**Communiqué du ministre de la Santé et des services sociaux**

Québec, le 15 Mars 2016

**Le Ministre Tartenpion reconsidère la structure du projet «HOPTIBAB»**



Le Ministre de la santé et des services sociaux, monsieur Raoul Tartenpion, a annoncé aujourd’hui, qu’il réviserait son scénario initial et la date de la mise en place de la centralisation des laboratoires médicaux (démarche d’optimisation des services offerts par les laboratoires de biologie médicale du Québec.) et ce, dans le but de l’améliorer et de tenir compte des réalités qui ont changés depuis le début du projet en 2012.

Depuis l’automne dernier, le projet HOPTIBAB était entré dans sa phase opérationnelle. Son déploiement rapide a semé beaucoup d’inquiétude, de questionnement et de mécontentement au sein du corps médical, des employés du réseau et de la population en général comme le démontrent les nombreuses critiques.

Dans un souci de transparence et de collaboration, le ministre a décidé de convoquer les diverses parties prenantes à retravailler l’ensemble du dossier et ce, avec les nouvelles données occasionnées par la mise en place de la Loi 10.

Le ministre tient par contre à rappeler que le but initial et toujours poursuivi du projet, en était un conjoint avec le Conseil du trésor, soit une économie escomptée de 100 millions de dollars et ce, avec une révision entière des processus de biologie médicale (la mise en place des méga-laboratoires, appelés « laboratoires serveurs », où serait transférée une grande partie des analyses d'autres hôpitaux.) L’objectif est toujours de doter le Québec du meilleur « SYSTÈME-RÉSEAU » de laboratoires afin d’offrir des services de qualité optimale en matière de sécurité, de pertinence, d’accessibilité, d’efficacité et d’efficience. Ce système devra nous permettre de répondre à l’évolution des besoins de la population au cours des vingt prochaines années. Le gouvernement de l’époque savait toutefois que ces changements n’étaient pas sans risque mais ne pouvait pas anticiper que l’arrivée de la Loi 10 changerait quelque peu la donne.

Loin de vouloir abandonner le projet, le ministre croit néanmoins qu’il faut aller de l’avant, mais avec une optique tenant compte des nouvelles réalités inhérentes à la mise en place de la Loi 10. HOPTIBAB est une opération de concertation sans précédent, où chacun doit s’engager à travailler à un intérêt supérieur.

Source : Ministère de la Santé et des services sociaux

Information : Service des communications du MSSS